

COMMUNICATION SUR LE RAPPORTAGE DE LA MISSION 1 ET/OU ACTIONS EN LIEN AVEC LE PROJET DE SERVICE EN COURS - JUIN 2022

Dans la même idée que le rapportage de la mission 1 et/ projet de service de l'année scolaire passée, nous vous précisons les modalités de rapportage.

Encore cette année scolaire, la première partie de celle-ci a été rudement impactée par le tracing des cas covid-19. Puis grâce à la mise en place du call center régionaux dédiés au tracing des cas covid-19 dans le milieu scolaire et ensuite la diminution progressive des cas covid-19, vos missions ont pu reprendre. Cependant, cette reprise est restée sur le mode de la priorisation du fait de l'avancée dans l'année ainsi que le manque de ressources humaines consécutif aux périodes fortement perturbées depuis 2 ans.

QU'EST-CE QUI EST ATTENDU POUR LE RAPPORTAGE DE CETTE ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 ?

- Dans la communication de rentrée nous vous invitons à prioriser, en collaboration avec les écoles et les PMS, des actions de promotion de la santé mentale concernant le public adolescent particulièrement impacté par la crise. Ainsi que de prendre part aux initiatives dont les écoles et les PMS envisagent de travailler à la prévention du décrochage scolaire ou la réintégration scolaire.
 - Nous souhaitons avoir connaissance des actions de promotion de la santé mises en place suite aux communications sur les priorités orientées sur la promotion de la santé mentale du public adolescent ainsi que sur l'accrochage scolaire et pour ce faire nous vous invitons à compléter le questionnaire ci-dessous. **Ce questionnaire est à remplir dans tous les cas.**
- De plus, certains d'entre vous ont des actions liées à leur projet de service en cours et ont l'occasion de poursuivre l'atteinte des objectifs définis.
 - Alors vous utilisez le TLM
- Ou encore, vous avez mené des projets entrant dans le cadre la mission 1 qui n'entre ni dans ce qui a été priorisé, ni dans votre projet de service.
 - Et/ou encore vous avez proposé des actions répondant aux directives des communications de l'ONE mais vous estimez que des éléments ne figurent pas dans le questionnaire annexé.
 - Dans ces cas, vous nous rapportez les actions menées en lien avec la mission 1 comme vous souhaitez le faire. Nous vous invitons donc, à nous joindre en annexe tout document que vous jugerez utile.

Le Conseil d'Administration de l'ONE a soumis une proposition de projet d'arrêté. Le Gouvernement l'a adopté en première lecture et devrait très prochainement l'adopter définitivement. Ce projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française concernant le subventionnement et l'agrément des services prévoit notamment une prolongation de l'agrément jusqu'au 31 août 2024. Cette mesure ne sera, cependant, effective qu'une fois l'Arrêté adopté et publié au moniteur belge.

Concernant toutes questions relatives à votre projet de service et au rapportage de celui-ci, nous vous proposons de contacter le pôle PSE via l'adresse mail suivante: polepse@one.be. Lors de nos échanges "téléphoniques ou mail", il est également possible de prévoir une rencontre Teams.

Le délai du prochain agrément ayant été plusieurs fois bouleversé, cela a occasionné des retards sur les travaux en lien avec cet agrément notamment sur le projet de service. Cependant, nous insistons sur l'importance du rapportage afin de pouvoir mieux vous connaître, mais aussi, représenter le secteur PSE auprès des différentes parties prenantes.

Au plaisir de collaborer de façon constructive et rapprochée avec vous, nous vous souhaitons un bon travail.

Le pôle PSE Direction Santé ONE